



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le dixième jour du mois de septembre 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 2.4. Adoption 367-2018 tarification services municipaux
- 2.5. Dépôt état situation au 31 août 2018
- 2.6. Protocole d'entente PIQM

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Terre Hydro-Québec (Forêt de Cranbourne)
- 3.3. Dérogation mineure 205 rue commerciale
- 3.4. Station vidange VR
- 3.5. Conteneur à feuilles

4. Travaux publics

- 4.1. Fin entente avec Frampton
- 4.2. Rue Bélair
- 4.3. Terrain ADESO
- 4.4. Raccordement rue Cloutier
- 4.5. Entrée cours Garage André Lessard
- 4.6. Freins moteur Route 276
- 4.7. Camion Inter 99

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapports d'interventions juillet et août 2018

5.2. Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Soirée des Sommets 2018, Soirée de Chasse 2018)

6.2. Soirée des Sommets

6.3. Représentant CCL

6.4. Directeurs des loisirs

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 166-09-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018

Résolution 167-09-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 168-09-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 305 042.71\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 368-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Adoption 367-2018 tarification services municipaux

Résolution 169-09-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est régie principalement par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE, l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q, chapitre F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la directrice générale est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2018;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #367-2018 : Tarification des services municipaux soit adopté.

Adoptée

2.5 Dépôt état situation au 31 août 2018

L'état des résultats au 31 août 2018 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 943 639\$ et des dépenses de l'ordre de 1 854 499\$. Des explications sont fournies concernant le déficit actuel, à savoir les subventions à entrer et certaines écritures comptable à venir.

2.6 Protocole d'entente PIQM

Résolution 170-09-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Denise Roy, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à votre paroisse par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Les rapports des permis émis pour les mois de juillet et août sont déposés au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Terre Hydro-Québec (Forêt de Cranbourne)

Résolution 171-09-2018

ATTENDU QU'Hydro-Québec désire vendre la Forêt de Cranbourne dont certains lots sont sur le territoire de St-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QUE la valeur des terrains sur le territoire de la Municipalité est estimée à 2 075 401\$ pour une superficie approximative de 21.9 hectares ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut financièrement se porter acquéreur de tous ces terrains;

ATTENDU QUE ces terrains permettent l'accès à la Rivière Etchemin et qu'il est important pour la Municipalité que l'accès aux usagers soit préservé;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un bail en juillet dernier pour la location d'une section de terrain pour permettre l'accès à la rivière aux usagers;

ATTENDU QUE le site représente une activité et un attrait très importants ayant un impact considérable sur les retombés économiques à St-Odilon ;

ATTENDU QUE le taux de fréquentation est considérable et est composé d'amoureux de la nature, de randonneurs, de kayakistes, de pêcheurs et de campeurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander à Hydro-Québec de considérer l'ajout d'une option de location au contrat de vente avec le futur acquéreur pour préserver l'accès à la Rivière Etchemin;

DE s'engager à maintenir en vigueur le contrat de location actuel avec le nouvel acquéreur;

Advenant le fait que certains lots pourrait être vendus séparément, la Municipalité désire qu'Hydro-Québec considère son intérêt à acquérir une partie afin de protéger l'accès à la rivière et ainsi répondre aux besoins de nos citoyens.

Adoptée

3.3 Dérogation mineure 205 rue commerciale

Résolution 172-09-2018

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Labbé veut obtenir un certificat de localisation pour son usine située au 205, rue Commerciale ;

ATTENDU QUE la partie existante de l'usine ainsi que l'agrandissement ne respectent pas la marge de recul avant prescrite dans le règlement de zonage 324-2014 ;

ATTENDU QUE la marge de recul avant pour un bâtiment industriel en zone I-50 doit être de 12 mètres selon ledit règlement (chapitre 3, article 18) et que le coin ouest du bâtiment se situe à 9.82 mètres ;

ATTENDU QUE l'entreprise est implantée depuis 2005 dans le parc industriel secteur ouest et que tout récemment l'entreprise a pratiquement doublé sa superficie en procédant à un agrandissement ;

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Labbé demande une dérogation pour rendre son usine conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande la présente demande de dérogation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure du 205 rue commerciale.

Adoptée

3.4 Station vidange VR

Point reporté.

3.5 Conteneur à feuilles

Résolution 173-09-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de la MRC Robert-Cliche pour la collecte de feuilles mortes pendant le mois d'octobre au coût suivant :

100\$/mois pour la location du conteneur de 40 verges cubes ;

120\$/h pour le transport du conteneur ;

150\$ le conteneur pour le traitement des feuilles.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Fin entente avec Frampton

Résolution 174-09-2018

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a une entente de partage de son coordonnateur des travaux publics avec la municipalité de Frampton;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a adopté la résolution 125-06-2018 le 4 juin 2018 pour aviser la municipalité de Frampton de son désir de mettre fin à cette entente ;

ATTENDU QUE les travaux que le coordonnateur devait terminer avant la fin définitive de l'entente ont été réalisés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'entente avec la municipalité de Frampton soit terminée en date de la présente séance.

Adoptée

4.2 Rue Bélair

Résolution 175-09-2018

ATTENDU QUE des travaux de pavages ont été réalisés à l'été 2018 dans la rue Bélair sans l'ajout de bordures de ciment;

ATTENDU QUE des citoyens se plaignent de problèmes d'écoulement d'eau et que ceux-ci demandent l'ajout de bordures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'ajout de bordures pour l'instant ;

DE faire une nouvelle évaluation de cette demande au printemps prochain.

Adoptée

4.3 Terrain ADESO

La mairesse informe le Conseil de la progression du dossier concernant le projet de construction d'un garage dans le parc industriel. Les travaux pour vider le terrain devrait débuter en septembre.

4.4 Raccordement rue Cloutier

La mairesse informe le Conseil que la Municipalité est toujours en attente des plans pour la construction d'une nouvelle résidence dans la rue Cloutier. Des travaux de raccordement devront être effectués à ce moment.

4.5 Entrée cours Garage André Lessard

Résolution 176-09-2018

ATTENDU QUE la bordure de rue en face du 291 rue Langevin est brisée;

ATTENDU QUE ce bris apporte des problèmes d'eau pour le propriétaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE réparer en régie interne la bordure de ciment en face du 291 rue Langevin.

Adoptée

4.6 Freins moteur Route 276

Résolution 177-09-2018

ATTENDU QUE des résidents de la Route 276 se plaignent du bruit des freins moteur des camions lourds;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut interdire l'usage des freins moteur, mais peut installer un panneau de courtoisie avec l'autorisation du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'ajout d'un panneau de signalisation pour l'usage des freins moteur.

Adoptée

4.7 Camion Inter 99

Résolution 178-09-2018

ATTENDU QUE la Municipalité désire se départir du camion Inter 1999;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale, Dominique Giguère, à trouver un acheteur pour le camion Inter 1999.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapports d'interventions juillet et août 2018

Résolution 179-09-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les rapports mensuels de juillet et août 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

Résolution 180-09-2018

ATTENDU QUE, suite à un rapport du Protecteur du citoyen, le ministère de la Sécurité publique a demandé aux MRC de coordonner l'organisation des secours en milieu isolé ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC Robert-Cliche a adopté (R-6042-17 et R6348-18) la mise en place du « Protocole d'intervention Sauvetage d'urgence en milieu isolé » en conformité avec le cadre de référence « L'intervention d'urgence hors du réseau routier et programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique » ;

ATTENDU l'importance d'établir des règles encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière du MSP en lien avec le SUMI ;

ATTENDU QUE ce protocole fait suite aux demandes du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE ce protocole va permettre un inventaire des équipements et des ressources régionales servant aux interventions d'urgence en milieu isolé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire maintenant faire partie du « Protocole d'intervention Sauvetage d'urgence en milieu isolé » de la MRC Robert-Cliche en conformité avec le cadre de référence « L'intervention d'urgence hors du réseau routier et programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique » ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche désire modifier la répartition de l'aide financière accordée par le MSP au SUMI pour la MRC Robert-Cliche. La MRC Robert-Cliche demande l'autorisation au MSP de transférer le montant accordé à la MRC Robert-Cliche (24 900 \$) au profit de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne qui désire maintenant participer au PLIU de la MRC Robert-Cliche ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne s'engage à acheter : une Civière dorsale, une remorque fermée et un VTT et absorbera toutes les dépenses excédentaires à 24 900 \$.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Soirée des Sommets 2018, Soirée de Chasse 2018)

Résolution 181-09-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adhérer au plan de partenariat 2018 de la Soirée des Sommets du CLD Robert-Cliche comme partenaire fidèle à ses racines d'un montant de 150\$;

DE commanditer la Soirée de Chasse 2018 tenue par l'OTJ St-Odilon pour un montant de 2000\$.

Adoptée

6.2 Soirée des sommets

Résolution 182-09-2018

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE 12 soupers soient payés par la Municipalité à l'occasion de la Soirée des Sommets du CLD Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 24 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

Adoptée

6.3 Représentant CCL

Résolution 183-09-2018

ATTENDU QUE le représentant actuel du Centre Curé Larochelle est Mario Boily ;

ATTENDU QUE M. Boily siège maintenant sur le conseil de l'OTJ St-Odilon;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Peggy Poulin-Nolet pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Curé Larochelle.

Adoptée

6.4 Directeurs des loisirs

La Directrice générale informe le Conseil de la démission du Directeur des loisirs, M. Denis Boily. La date de départ est prévue pour le 1er avril 2019.

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Lecture de la correspondance

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 184-09-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.